

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DU NORD.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA **COMMUNE D'HEM-LENGLET**

<u>Nombre de membres:</u>	
En exercice :	14
Présents :	14
Votants :	14

Date de convocation et d'affichage: trente et un Août deux mil vingt

Séance du: **L'an deux mil vingt, le onze septembre à 19 heures 30 minutes**

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Yvette BLANCHARD, Maire.

Présents:

Mme DE COCK Stéphanie - Mme HOSSELET Jeannine - Mme BLANCHARD Yvette - Mme LELEU Nathalie – Mme KLEINERT Jessy – M. DUPONT François – M. DESCAMPS Laurent – M. DEL FABRO Gérald – M. COQUELLE Jean-Luc – M. DUBIEL Michaël – M. NOËL Nicolas – M. VAN MOORLEGHEM Yoann - Mme JOOSTEN Denise - Mme D'HALLUIN Chantal

Secrétaire de séance: Monsieur Yoann VAN MOORLEGHEM

CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS POUR L'ECOLE

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3° ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

- La création à compter du 01 novembre 2020 d'un emploi permanent d'agent technique au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 20 heures hebdomadaires.

- La création à compter du 01 novembre 2020 d'un emploi permanent d'agent technique au grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 19 heures et trente minutes hebdomadaires

Ces emplois seront occupés par deux agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum compte tenu des besoins de personnel pour l'école.

Les contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat des agents seront reconduits pour une durée indéterminée.

Leurs rémunérations seront calculées, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

AJOUT TARIF SALLE DES FÊTES

Madame Le Maire propose un ajout sur le tarif de la salle des fêtes.
Pour le prêt de la salle lors d'une réunion après obsèques d'un habitant de la commune ou après une inhumation dans notre cimetière, il est proposé un tarif de 50.00 € dans les mêmes conditions qu'une location habituelle.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cet ajout

MATERIELS A RETIRER DE L'ACTIF COMMUNAL :

Madame le Maire informe l'Assemblée, que pour mettre à jour notre inventaire, il est nécessaire de retirer de l'actif le matériel n'existant plus dans la commune.
Pour cela, il est nécessaire d'ouvrir les crédits nécessaires en Dépenses et en Recettes.

Suite à la réforme du matériel suivant, il y a lieu d'ouvrir les crédits ci-après :

202	révision POS/PLU 2014/20	26 338.50 €
2088	annonce 2009/28	390.71 €
21568	2 extincteurs 1996/08	308.51 €
21568	2 extincteurs 1999/07	265.48 €
21568	2 extincteurs 2000/06	306.44 €
21568	3 extincteurs 2002/05	412.06 €
21568	4 extincteurs 2003/08	625.21 €
21578	débroussailleuse 2010/06	525.00 €
2182	tracteur twin cut 1996/09	3 353.88 €
2182	vélo ctt peugeot 1999/09	260.00 €
2183	photocopieur canon 1993/01	1 988.85 €
2183	copieur ricoh 3813 2001/08	2 187.95 €
2183	telephone fax galeo 2003/11	179.01 €
2188	armoire frigorifique 1974/01	1018.05 €
2188	évier salle des fêtes 1980/01	85.20 €
2188	réfrigérateur + table 1994/04	382.65 €
2188	chauffe-eau 1998/03	606.55 €
2188	débroussailleuse 1999/10	578.54 €
2188	carillon 2002/09	118.67 €
2188	taille haies HS75 2003/09	449.00 €
2188	alarme 2008/15	1953.99 €
2188	téléphone sagem école 2009/10	75.00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN TERRAIN MULTISPORTS AU TITRE DE L'ANS « équipements sportifs »

Madame le Maire soumet à l'Assemblée un avant-projet concernant la création d'un terrain multisports pour un montant H.T. de 113 900.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve l'avant-projet dont le montant s'élève à 113 900.00 € H.T.
- sollicite l'attribution d'une subvention au titre de l'ANS « équipements sportifs » d'un montant de 52 460.00 €
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

LOCATION ZONES DE LOISIRS

Monsieur MAILHES Hugo résiliation au 30 septembre 2020

Parcelle N° 21 Les grands clairs

Successieur **Monsieur MINNENS Sébastien** au 01er octobre 2020

Loyer 430.00 €

Monsieur et Madame LECLERCQ Eric et Mireille résiliation au 31 octobre 2020

Parcelle N° 2 Les grands clairs

Successieur Monsieur et Madame BAZIN Jean-Luc et Jeannine au 01er novembre 2020

Loyer 440.00 €

Pour extrait conforme
Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Le Maire, Yvette BLANCHARD